

LE MOT DU MAIRE

Chères administrées,
Chers administrés,

Après un été en demi-teinte, plutôt automnal qu'estival, la reprise du travail ou la rentrée scolaire ont concerné la majorité d'entre nous.

Notre commune continue à évoluer bien que la conjoncture financière, économique et sociale reste encore difficile :

- l'implantation du cabinet d'expertise comptable In Extenso sur la zone d'activités communautaire -d'autres projets d'implantation suivront -
- la mise en place des panneaux de rue au centre du village ce qui le rend plus lisible et accessible.
- la réhabilitation d'une partie des bâtiments de l'ancienne école, qui sera suivie en 2012 d'une 2ème tranche de travaux
- l'acquisition d'un terrain derrière la mairie afin, entre autres, d'agrandir le local technique
- l'aménagement d'abris bus en bordure de la RD 813
- l'embauche d'un nouveau jeune par la mairie dans le cadre d'un contrat d'accompagnement à l'emploi
- le nombre de naissances : on en compte déjà 6!

Mais je ne voudrais pas terminer mon propos sans avoir une pensée remplie d'émotion pour celui qui nous a quittés brutalement, Michel ALEXANDRE, ancien conseiller municipal, ancien président de la Société de chasse.

Mme le Maire,
J. LABAT-MANGIN

Le Personnel Communal



en formation au maniement des extincteurs



Sébastien ARBOUIN, le nouveau jeune
(19 ans) embauché dans le cadre d'un
contrat d'immersion

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

NUMÉROS UTILES

COMMUNE

MAIRIE

 05.53.64.10.18

Fax 05.53.83.67.60

E.mail : mairie.st.pardoux.du.breu@cegetel.net

Horaires de la mairie : lundi 13h - 18h
mardi 8h - 13h
mercredi 8h - 12h / 14h - 17h
jeudi 8h - 12h
vendredi 8h-12h / 14h-17h

ASSISTANTES MATERNELLES AGREEES

COSTA Isabelle "Laubarède" : 05.53.94.58.46

DUMAS Angélique "Laubarède" : 05.53.93.84.54 /06.79.70.25.29

LEFEBVRE Fabienne "Gravillon" : 05.53.94.37.69


POTIER Véronique " Les Barlaques" : 05.53.64.69.29

POMPIERS DE MARMANDE


 18

112 depuis un portable

ligne administrative

 05.53.89.38.10

GENDARMERIE DE MARMANDE


 05.53.64.83.00

 17 Police / Gendarmerie

RAMASSAGE DES DECHETS


A partir du 4 octobre, tous les mercredis matins sauf jours fériés pour les ordures ménagères et tous les 15 jours sauf jours fériés, pour les autres déchets domestiques à l'exception du verre.

Pour toutes réclamations appeler : Val de Garonne Agglomération, service environnement

 05.53.64.40.46

TRÉSORERIE MARMANDE MUNICIPALE


16 boulevard Fourcade

 05.53.64.01.55

Ouverture au public du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 16h

ÉQUIPEMENT


VEOLIA EAU

 0 811.902.903

avenue Marius Paul OTTO - service clientèle et urgences


DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES (DDT)

10 rue du 8 mai 1945


 05.53.64.83.30

EDF-GDF

41 avenue Charles Boisvert
dépannage électricité

 0 810.33.47.10


dépannage gaz

 05.53.66.68.68


SANTÉ - SOCIAL

POLE EMPLOI

35 rue Portogruaro


 0811 550 100

ASSAD VIRAZEIL

 05.53.20.02.54

ASSEDIC du SUD-OUEST


18 rue des Isserts

 05.53.76.06.60

ASSISTANTES SOCIALES

Mutualité Sociale Agricole (MSA)

Mme LEMOINE Tatiana

 05.53.67.78.95


MSA Marmande, 124 avenue Jean Jaurès

Horaires d'ouverture de l'agence : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00, et de 13h30 à 16h30

Régime Général

Mme PRIMAULT, assistante sociale

Permanences, Centre médico-social à Marmande- sur rendez-vous

 05.53.64.65.45

CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (C.A.F)

Permanence d'un agent administratif rue Fourton (derrière le cinéma Comoedia).


Tous les mardis de 9h à 11h30 et de 13h30 à 16h.

HÔPITAL DE MARMANDE

Standard

 05.53.20.30.40

Urgences SMUR

 05.53.20.30.00

SAMU

 15

INFOS ADMINISTRATIVES

1° - Voter

Carte d'électeur

Mairie du domicile. Gratuite.

Fournir un justificatif d'identité (carte nationale d'identité) et un justificatif de domicile (facture EDF, télécom...)

Condition : avoir 18 ans révolus

Révision de la liste électorale

La révision étant close le 31 décembre 2011, l'inscription sera effective au 1^{er} mars 2012.

Par contre, pour les jeunes qui ont eu 18 ans d'ici le 31 décembre 2011, l'inscription sur la liste électorale s'est faite automatiquement.

En outre, la loi du 12 mai 2009 a apporté un assouplissement pour l'inscription tardive sur les listes électorales ; toute personne ayant changé de domicile pour motif professionnel pourra s'inscrire en cours d'année sur les listes électorales et ce même après leur clôture ; désormais, c'est la commission administrative communale et non plus le tribunal de grande instance qui est chargée de l'instruction des demandes d'inscription tardives.

Vote par procuration

Si vous ne pouvez pas voter, vous pouvez donner une procuration à un membre de votre famille ou à un ami ; il suffit de vous rendre à la gendarmerie, muni d'une carte d'identité et de faire une déclaration sur l'honneur.

La personne qui vote peut avoir 2 procurations dont 1 établie à l'étranger.

2° - Jeunes -Recensement à 16 ans

Suite à la suppression du service militaire national par la loi du 28 octobre 1997, les garçons et filles, dès leur 16^{ème} anniversaire, doivent se rendre à la mairie de leur lieu de résidence, pour se faire recenser. Ils doivent être munis d'une carte d'identité, du livret de famille des parents et, le cas échéant, d'un justificatif de la nationalité française. On leur remet une attestation de recensement qui sera nécessaire pour s'inscrire à des examens et concours comme le BEP, le BAC, le permis de conduire... ; pour effectuer la JAPD (Journée d'Appel de Préparation à la Défense) avant l'âge de 18 ans.

Désormais, la JAPD s'est européanisée : en effet, elle intègre une dimension européenne avec des informations sur les droits et les devoirs des citoyens européens, la défense européenne et un documentaire sur une Europe tournée vers l'avenir.

3° Carte d'identité

Validité 10 ans

A demander à la Mairie du domicile uniquement.

Pièces à fournir : un extrait de naissance ou photocopie du livret de famille des parents

2 photos d'identité

1 justificatif de domicile

la carte d'identité périmée

Pour le renouvellement de la carte nationale d'identité, quel qu'en soit le motif, il est soumis à un droit de timbre de 25€, lorsque la précédente carte n'est pas présentée au guichet de la mairie.

4° - Carte grise

La carte grise est désormais délivrée en Sous-Préfecture.

Délivrance immédiate.

Horaires d'ouverture de la Sous-Préfecture : Lundi au Vendredi de 9h à 12h et 13h30 à 16h.

5° - Carte de séjour pour les ressortissants hors Union Européenne

Validité 10 ans

Mairie du domicile

Pièces à fournir : Ancienne carte de séjour (renouvellement)

Passeport ou carte d'identité du pays ressortissant

4 photos récentes

justificatif de ressources et de domicile

acte de naissance, acte de mariage

6° - Copie conforme

La certification conforme de photocopies de documents est supprimée.

Il vous suffit désormais de fournir une photocopie lisible du document original.

7° - Extrait du casier judiciaire

Ministère de la justice -107 rue Landereau, 44300 NANTES CEDEX

Gratuit. Photocopie du livret de famille et une enveloppe libellée et affranchie.

Soit par internet

8° - Fiche d'état-civil

Supprimée depuis le 28 décembre 2000. Elle est remplacée par la photocopie du livret de famille ou de la carte d'identité.

9° - Livret de famille

Mairie du lieu du mariage. Gratuit.

En cas de perte, fournir l'état civil des conjoints et des enfants.

Divorce : l'ex-conjoint pourra obtenir un duplicata.

10° - Sortie du territoire

Mairie du domicile. Gratuit.

Pièces à fournir : livret de famille + carte d'identité + pièce justificative de domicile

En cas de divorce, copie du jugement de divorce

11° - Papiers d'identité si vous allez à l'étranger

Disposer d'un extrait d'acte de naissance ainsi que d'un extrait du casier judiciaire avec l'apostille (sceau) du tribunal de Rennes.

12° - Passeport biométrique

Le nouveau passeport électronique comporte en plus d'une zone de lecture optique, une puce contenant les informations figurant à la page 2 de l'ancien passeport avec la photographie du titulaire. Il remplace le passeport actuel ; mais si vous détenez un passeport délivré avant la mise en œuvre du passeport, électronique, il reste valable jusqu'à la date de péremption : durée de validité 10 ans, 5 ans pour les mineurs.

Où faire la demande du passeport biométrique ?

MARMANDE	75 chemin de ronde de Puygueraud (police municipale) tél/0553208981	police@mairie-marmande.fr	Lundi au samedi 8h30-12h et 14h-17h30
TONNEINS	Place Zoppola tél : 0553798300	contact@mairie-tonneins.fr	Lundi 13h30-17h Mercredi 9h-12h Jeudi 13h30-17h

Remarques importantes

- Seules les **mairies habilitées** à recevoir les demandes de passeport biométrique peuvent accueillir les demandes.
- Le dépôt de la demande et le retrait du titre s'effectuent **dans la même mairie**.
- Le dépôt de la demande et le retrait du titre nécessitent la **présence physique et personnelle** du demandeur, accompagné, pour les mineurs, de la personne majeure détentrice de l'autorité parentale ou pour les majeurs sous tutelle, du représentant légal.
- Au moment du dépôt de la demande et du retrait du titre, le demandeur doit être muni d'un **document d'identité** avec photographie ou de tout autre document avec photographie, de même que la personne majeure détentrice de l'autorité parentale pour les mineurs ou le représentant légal pour les majeurs sous tutelle.

Pièces justificatives à fournir

	Personnes mineures	Personnes majeures	Personnes majeures sous tutelle
Etat-civil	Copie intégrale de l'acte de naissance	Extrait d'acte de naissance avec filiation complète	Extrait d'acte de naissance avec filiation complète
Autorité parentale ou représentation légale	Parents mariés : copie de l'acte de mariage des parents Parents divorcés : copie du dernier jugement de divorce	Sans objet	Copie du jugement de tutelle
Nationalité (si les deux parents du demandeur sont nés hors du territoire français)	Si les parents du demandeur sont devenus français avant sa naissance : le justificatif d'acquisition de la nationalité française de l'un des parents Si les parents du demandeur sont devenus français après sa naissance : le justificatif d'acquisition de la nationalité du demandeur		
Domiciliation	Justificatif de domicile (facture EDF ou téléphone fixe, document fiscal...)		
Photographies	Deux photographies d'identité récentes en couleur répondant aux normes fixées par l'arrêté du 5 février 2009 (nota : le demandeur peut choisir de faire réaliser ses photographies d'identité chez un photographe professionnel ou se rendre dans une des mairies qui propose le recueil de l'image numérisée du demandeur)		

Tarifs à acquitter sous la forme de timbres fiscaux

	Si le demandeur est âgé au plus de 15 ans moins un jour	Si le demandeur est âgé au moins de 15 ans et au plus de 18 ans moins un jour	Si le demandeur est majeur
Si le demandeur décide de faire réaliser ses photographies d'identité par un photographe professionnel	17€	42€	86€
Si le demandeur décide d'utiliser le service de recueil de l'image numérisée du demandeur dans les mairies qui le proposent	20€	45€	89€

12° - Visa pour les Etats-Unis

A partir du 26 octobre 2004, si vous souhaitez vous rendre aux Etats-Unis sans visa, pour un séjour n'excédant pas 90 jours, les autorités américaines exigeront que vous soyez en possession d'un passeport à lecture optique.

Cette réglementation s'applique également pour les mineurs.

Si le passeport en votre possession n'est pas à lecture optique, deux possibilités s'offrent à vous :

- 1 - soit vous sollicitez un visa auprès des services consulaires de l'ambassade des Etats-Unis

Le coût de ce visa a été fixé à 85€, coût variant selon le taux de change.

Vous pouvez prendre connaissance de la procédure de demande de visa en consultant le site internet de l'ambassade des Etats-Unis (www.amb-usa.fr) ou téléphoner au 0810.26.46.26 (communication payante de 14,50€)

- 2 - soit vous demandez la délivrance d'un passeport à lecture optique auprès de la mairie habilitée.

Si vous ne faites que transiter par les Etats-Unis pour vous rendre dans un autre pays, vous devez également être titulaire d'un passeport à lecture optique.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

17 février, 10 mars, 11 avril, 27 avril, 12 et 23 mai, 17 juin, 21 juillet, 29 août

INTERCOMMUNALITE

VGA (Val de Garonne Agglomération)

- Désignation de deux délégués pour siéger à la commission d'évaluation des charges transférées dans le cadre des compétences exercées par VGA (comme la voirie, l'enfance - petite enfance, les piscines...)
Titulaire : Jocelyne LABAT-MANGIN
Suppléant : Jean-Michel POIGNANT
- Pour la commune de St Pardoux du Breuil, le montant des charges transférées à VGA pour l'enfance -petite enfance est de 1 611.89 €
- Désignation d'un référent pour l'organisation de la collecte des films plastiques agricoles usagés : Jacques CARRER

SDCI (Schéma Départemental de Coopération Intercommunale)

Un des objectifs de la loi du 16 décembre 2010 sur la réforme des collectivités territoriales est de rationaliser la gestion de nos territoires, en généralisant l'intercommunalité à toutes les communes de France, en fusionnant des syndicats portant sur la gestion de l'eau, de l'assainissement, des transports scolaires, ...

Le Conseil Municipal a approuvé ce schéma sauf pour les 2 points suivants :

- Laisser le choix aux communes indépendantes d'intégrer une intercommunalité : c'est le cas de LACHAPELLE et de MONTPOUILLAN
- Créer une Fédération Départementale des Syndicats de digues au lieu de proposer la fusion des 6 Syndicats de protection contre les inondations du Marmandais, ce qui aboutirait à la disparition de notre Syndicat des digues, lequel a montré et montre toujours son efficacité.

COMMUNE

Personnel Communal

• reconduction d'un contrat d'accompagnement à l'emploi (CAE) passerelle qui s'appelle maintenant CAE immersion pour l'entretien des bâtiments communaux et des espaces verts afin de seconder l'employé communal, ce poste est occupé par Sébastien ARBOIN ; après une période d'essai de 1 mois à 26h hebdomadaires, le contrat est prolongé de 11 mois (le contrat a une durée de 1 an) à raison de 32h hebdomadaires. Une convention a été signée avec le Mission Locale de Marmande.

Finances

• Présentation et vote à l'unanimité des Comptes Administratifs (CA) 2010 de la commune, du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale), de la régie de l'eau, et des Comptes de Gestion correspondants.

CA de la commune, résultat global de l'exercice : 104 635.95 €

CA du CCAS, résultat global de l'exercice : 409.88 €

CA de la régie eau, résultat global de l'exercice : 41 448.26 €

- Vote des 3 taxes locales à la majorité moins une voix contre, pour maintenir les taux à 7.15% pour la taxe d'habitation, 13.46% pour la taxe du foncier bâti et 66.29% pour celle du foncier non bâti.

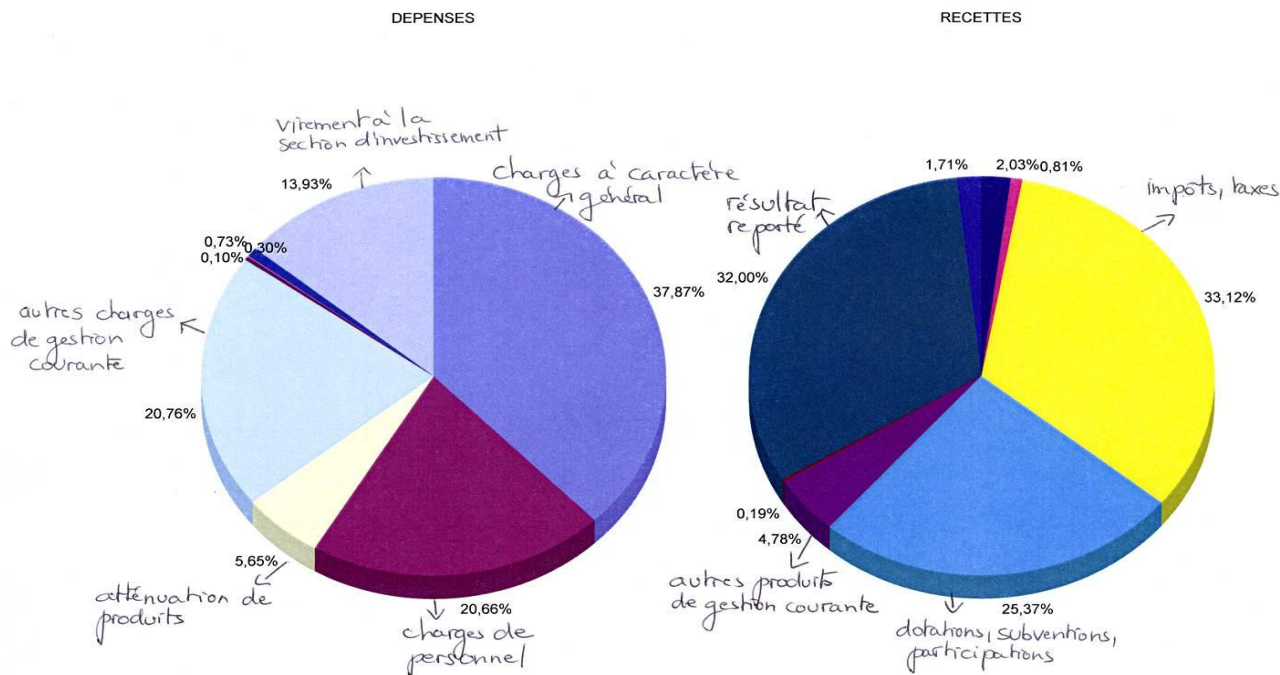
Le produit fiscal attendu pour 2011 est de 126 748 €

• Présentation et vote à l'unanimité des Budgets Primitifs (BP) 2011 de la commune et du CCAS ; il n'y a plus de budget eau puisque la commune, ayant transféré la compétence eau au Syndicat Nord Marmande, a intégré l'excédent de fonctionnement au budget primitif de la commune. Les budgets sont équilibrés en dépenses et en recettes :

BP de la commune, investissement : 142 883 €, fonctionnement : 409 210 €

BP du CCAS : fonctionnement : 1 000 €

Vue d'ensemble prévisionnelle du fonctionnement



Synthèse de la situation financière de la commune de Saint Pardoux du Breuil au 31 décembre 2010 par Mr ABENIA, receveur municipal

PREAMBULE :

La présente analyse a été réalisée à partir des comptes définitifs des budgets des exercices 2006 à 2010.

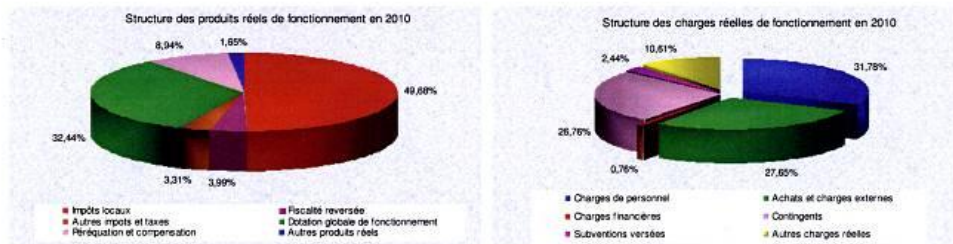
Les données sont exprimées en euros (€) et les moyennes en euros par habitant (€/habitant). La commune de Saint-Pardoux-du-Breuil est comparée aux communes du département appartenant à la même strate démographique (de 500 à 1.999 habitants)

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Entre 2006 et 2010, l'augmentation des recettes de fonctionnement (+6,2% en moyenne annuelle) a été plus rapide que la progression des dépenses (+3,5%)

En 2010, les recettes fiscales et la dotation globale de fonctionnement (DGF) représentent la principale ressource (82%)

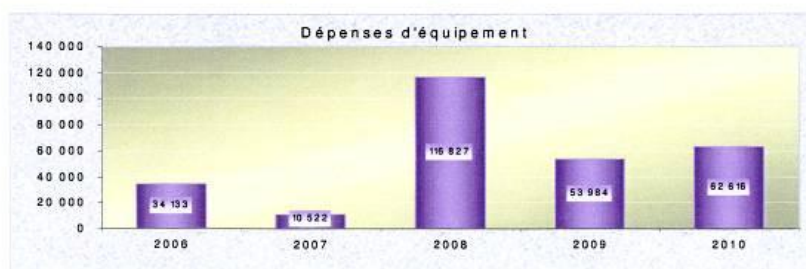
Rapportés au nombre d'habitants, les produits de fonctionnement de Saint-Pardoux-du-Breuil pour l'exercice 2010 (409 euros), sont inférieurs à ceux calculés au niveau de la strate départementale de comparaison (642 euros) ; les charges de fonctionnement (332 euros) sont inférieures à celles constatées au niveau de cette même strate de comparaison (518 euros)



SECTION D'INVESTISSEMENT :

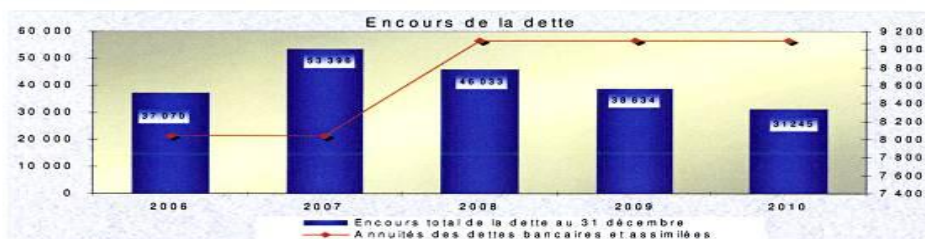
La commune de Saint-Pardoux-du-Breuil a réalisé des travaux ou des acquisitions tous les ans entre 2006 et 2010.

Entre 2006 et 2010, la commune n'a eu recours à l'emprunt qu'une seule fois (2007)



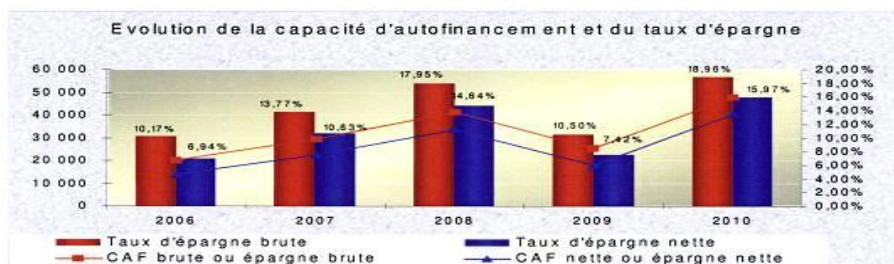
ENDETTEMENT :

L'encours[⊗] de la dette a diminué de 16% entre 2006 et 2010 ; soit une dette par habitant au 31 décembre 2010 de 51 euros. Cette dette est très inférieure à celle constatée dans le département (440 euros par habitant)



AUTOFINANCEMENT[⊗] :

L'analyse révèle sur la période étudiée, une progression de la capacité d'autofinancement. En 2010, le taux d'épargne nette s'est élevé à près de 16% du total des recettes de fonctionnement. Ce niveau est le plus haut atteint sur toute la période.



FISCALITE :

Le produit des impôts locaux perçus par la commune a augmenté en moyenne de 4,5% par an entre 2006 et 2010.

Au cours de la même période, les bases fiscales ont augmenté de 23% pour la taxe foncière sur les propriétés bâties, de 21,4% pour la taxe d'habitation et de 6,3% pour le foncier sur les propriétés bâties.

CONCLUSION :

La situation financière de la commune de Saint-Pardoux-du-Breuil est satisfaisante. En 2010, la commune a conforté les points positifs de ses finances :

- un endettement très inférieur à la moyenne départementale des communes de sa catégorie.
- une fiscalité maîtrisée.

LEXIQUE :

[⊗] encours : capital des emprunts restant à rembourser au 31 décembre 2010.

[⊗] autofinancement : excédent des recettes réelles de fonctionnement par rapport aux dépenses réelles de fonctionnement. La notion d'autofinancement est proche de la notion d'épargne.

≈ Bâtiments Communaux

• Logements communaux

Changement des convecteurs électriques dans un logement par des convecteurs plus performants et moins énergivores : fourni par Electric Service pour un montant de 799,70€HT, 956.44 €

• Bâtiments de l'ancienne école

La 1^{ère} tranche de travaux de réhabilitation porte sur un bâtiment afin d'aménager un local médical ou paramédical, une salle pour les associations et une salle pour les archives communales. Deux appels d'offres ont été lancés : 1^{er} appel d'offres pour le choix de l'architecte : a été retenu Fabrice PEYRAUD ; 2^{ème} appel d'offres pour le choix des entreprises: les mieux disantes retenues sont pour le

- Lot menuiseries extérieures : MIRALUVER
- Lot plâtrerie : PEREZ
- Lot enduit : PIOVESAN
- Lot électricité : ARHELEC
- Lot chauffage : SARLAT

Pour un montant total des travaux de : 49 744.60 € HT, soit 59 494.54 € TTC.

Ce dossier est subventionné par l'Etat, le Conseil Général et VGA à hauteur de 65 %.

- **Foncier**

Acquisition d'un terrain de 1 500 m², derrière la Mairie, vendu par Melle Paulette GUERINEAU, pour un montant de 22 000 €. Il s'agit d'aménager l'espace vert et d'agrandir le local technique.

- **Eglise**

Changement du paratonnerre et mise aux normes de la prise de terre ; un appel d'offres a été lancé et l'entreprise BODET a été retenue, celle-ci a sous-traité avec l'entreprise NHP Services. Le montant des travaux s'élève à 6 031.43 €. Ce dossier est subventionné par la Réserve Parlementaire pour la somme de 2 500 €.

Ces travaux ont été complétés par la reprise des joints sur le clocher de l'église pour un montant de 1 072.54 €.

∞ **Eclairage Public**

Suite à l'audit organisé par le Syndicat Départemental d'Electricité et d'Energie (SDEE47) sur l'éclairage public, afin de réduire la consommation d'énergie, 2 actions prioritaires ont été votées :

- La remise en conformité des points de commande électrique pour un montant de 466.13 €
- L'extinction partielle de l'éclairage public sur la place de la Mairie de 23h à 7h du matin pour un montant de 448.20 €

∞ **Equipement**

- Vente du photocopieur noir et blanc à l'entreprise de menuiserie DALLA BARBA pour 500.00 €.
- Vente d'une imprimante couleur au cabinet Acom Guyenne et Garonne pour 500.00 €.
- Acquisition d'un défibrillateur d'intérieur pour la salle des fêtes : coût 1 240.00 € HT, soit 1 471.08 € TTC, auquel s'ajoute la formation pour 108.00 €.

∞ **Poteaux incendie**

Contrôle des poteaux incendie par la SAUR,- ce contrôle doit être fait tous les ans- un devis comprenant le changement des coffrets, leur numérotation, et leur peinture a été établi pour un montant de 1 497.00 € HT, soit 1 790.41 € TTC a été retenu.

∞ **Autres délibérations**

- Convention signée avec le Centre de Gestion du Lot et Garonne pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et pour la dématérialisation des marchés publics, coût annuel de 157.00 €.
- Redevance d'occupation du domaine public versée par GRDF en 2011 : pour un réseau de 2 625 m sur la commune, le montant de cette redevance est de 207 €.
- Election de 3 délégués (grands électeurs) pour les élections sénatoriales du 25 septembre 2011, au cours desquelles 2 sénateurs seront élus : il s'agit du Maire et des 2 premiers adjoints :Jean-Michel POIGNANT et Nicolas MINER.

∞ **Transports scolaires**

Construction de 2 abris bus de part et d'autre de la RD813 pour nos enfants scolarisés à Marmande : le matériau a été fourni par l'entreprise BOISDEXTER pour un montant de 1870€ HT, 2 236.52 €TTC ; ces travaux sont subventionnés à hauteur de 40% par le Conseil Général avec les amendes de police.

MGS CALORIFUGE

PROJECTION ET INJECTION DE MOUSSE POLYURETHANE
CALORIFUGE THERMIQUE & FRIGORIFIQUE

Ludovic MARCELLO

ZAC Croix de Lugat

47200 SAINT PARDOUX DU BREUIL
E-mail : ludomercello@hotmail.fr

Tél. 05 53 88 90 50

Fax 05 53 88 25 22

Port. 06 85 05 19 21

SIRET : 344 107 420 00038 - APE 4325A

Sarl ALIZE FRUITS

Production Expédition Exportation
de Fruits

St Pardoux du Breuil - 47200

Tél. 05.53.20.19.33 Mobile 06.85.11.85.23

Fax 05.53.89.68.17

MECANIQUE



Agricole



Automobile



Motoculture

Michel MARCHAND

Château de Mon Repos 47200 St PARDOUX DU BREUIL

Tél. 05 53 20 91 35 - Port. 06 82 23 76 17

AB MATERIAUX

RD 813

47200 ST PARDOUX DU BREUIL

☎ 05.53.64.42.60

Fax : 05.53.64.38.83

Ouverture du magasin d'exposition au 1° Septembre 2011

Venez découvrir nos promotions !



Eclairage

Pergola alu

Automatismes
et motorisations

Stores intérieurs
/ extérieurs

Portes de garage

Volets roulants

Menuiseries

Portails



Ld : La croix de lugat
47 200 St Pardoux du breuil

Tel: 05 53 64 68 79

Mail: contact@afa-47.com

site: www.afa-47.com

ÉTAT-CIVIL 2011



Bienvenue à

- Aliya NOREZZINE, le 12 mars 2011
- Justine Rose LE FERS, le 22 avril 2011
- Juliette Renée LE FERS, le 22 avril 2011
- Lora MONPOUILLAN, le 28 avril 2011
- Medhi Rayan LEKTAIBI, le 21 juin 2011



- Maxance RODRIGUEZ, le 28.05.2011,
fils de Laetitia Veronèse, conseillère municipale

Nous renouvelons nos félicitations aux heureux parents



Mariages



Yannick Pierre COULON et Elodie Laure Isabelle DUBAN,
le 16 juillet 2011

C'est le papa d'Elodie, Jean-Marc DUBAN, conseiller
municipal, qui a célébré le mariage.

A l'occasion de leurs noces d'or, Nicole et Claude LARRAN, se sont remariés, le 18 septembre 2011,
devant Mme le Maire.



Ils nous ont quittés



- Marie-Claude Colette Denise BELIN, le 03 juin 2011
- Michel Raymond ALEXANDRE, le 10 juin 2011

Nous renouvelons notre sympathie et nos condoléances aux familles

CALENDRIER DE LA SALLE COMMUNALE

	Octobre	Novembre	Décembre		Janvier	Fevrier
1				1		
2				2		
3				3		
4	Privé		Privé	4		
5		Foot St Pardoux		5		
6			Ass.Gale+repas 3°âge	6		
7	Privé			7		
8	Amitiés Loisirs	Repas 3ème Age		8		
9	"Moules Frites"			9		
10			Privé	10		
11				11		
12		Société de Chasse		12		
13				13		
14			Privé	14		
15			Arbre de Noel Cne	15		
16				16		
17			Privé	17		
18				18		
19		123 scéno Couleurs		19		
20				20		
21				21		
22				22		
23	Loto 3ème Age			23	Privé	
24				24		
25				25		
26				26		
27		Loto 3ème Age		27		
28				28		
29	Privé			29	3° Age	
30				30		
31				31		

TARIFS

Associations
Apéritif
Repas
Forfait week-end
Annulation avant location

COMMUNE

55€
55€
95€
135€
25€

HORS COMMUNE

115€
115€
175€
215€
40€

Manifestations municipales

samedi 26 novembre
jeudi 15 décembre

soirée des associations
arbre de Noël de la commune

INFORMATIONS DIVERSES

VGA (Val de Garonne Agglomération)

Service habitat : OPAH énergie Val de Garonne Gascogne

Vous envisagez des travaux d'économies d'énergie, d'adaptation ou de réhabilitation totale d'un logement ancien, que vous occupez ou louez ?

Des subventions existent.

Bénéficiez d'un accompagnement gratuit.

De juillet à décembre 2011, des permanences ont lieu dans les mairies des communes de Gontaud de Nogaret, Grezet-Cavagnan, Le Mas d'Agenais, Marmande, Meilhan sur Garonne, Ste Bazeille et Tonneins. Pour tout renseignement, contacter votre mairie ou VGA au 05 53 64 96 01 (service habitat).



	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Marmande Mardi 9h30-12h30	Mardi 05/07 12/07 19/07 26/07	Mardi 02/08 09/08 16/08 23/08 30/08	Mardi 06/09 13/09 20/09 27/09	Mardi 04/10 11/10 18/10 25/10	Mardi 08/11 15/11 22/11 29/11	Mardi 06/12 13/12 20/12
Tonneins Lundi 9h30-12h30	Lundi 04/07 18/07	Lundi 01/08 29/08	Lundi 12/09 26/09	Lundi 10/10 24/10	Lundi 07/11 21/11	Lundi 05/12 19/12
Sainte Bazeille Jeudi 9h30-12h	Jeudi 7/07	Jeudi 04/08	Jeudi 08/09	Jeudi 06/10	Jeudi 03/11	Jeudi 08/12
Le Mas d'Agenais Jeudi 9h30-12h	Jeudi 21/07	Jeudi 11/08	Jeudi 15/09	Jeudi 13/10	Jeudi 10/11	Jeudi 15/12
Meilhan/Garonne Mercredi 9h30-12h	Mercredi 20/07	Mercredi 17/08	Mercredi 21/09	mercredi 19/10	mercredi 16/11	mercredi 21/12
Gontaud de Nogaret Lundi 9h30-12h	Lundi 25/07	Lundi 22/08	Lundi 19/09	Lundi 17/10	Lundi 28/11	Lundi
Grézet Cavagnan Vendredi 9h30-12h	Vendredi 08/07 22/07	Vendredi 05/08 19/08	Vendredi 02/09 16/09 30/09	Vendredi 14/10 28/10	Vendredi 25/11	Vendredi 09/12 23/12

INFORMATIONS SUR L'HABITAT
« Juridiques, Financières et Fiscales »

ADIL 47

CONSEIL GRATUIT

05 53 67 93 65

ADIL / Association Départementale d'Informations sur le Logement

ADIL du Lot-et-Garonne

Vous avez un litige avec votre propriétaire, vous ne comprenez pas le fonctionnement d'une copropriété? Vous envisagez d'accéder à la propriété ?
Bénéficiez d'un conseil neutre, complet, individualisé et gratuit sur tous les aspects des questions de logement et d'urbanisme tant juridiques, financiers que fiscales.

Des permanences de l'ADIL¹ (sur rendez-vous) sont ouvertes aux propriétaires, aux locataires, aux professionnels du territoire.

- A Marmande : tous les 1ers et 3èmes mardis de chaque mois de 10h à 13h, Au service Habitat - Communauté Val de Garonne Agglomération (place du Marché)

Réseau EVALYS

Transport à la demande (TAD)

TRANSPORT A LA DEMANDE
Secteur de Marmande

NOUVEAU FONCTIONNEMENT NOUVEAUX HORAIRES

Maintenant le **TRANSPORT À LA DEMANDE** c'est :

- + DE DESTINATIONS
- + D'HORAIRES DE 6h20 A 19h20 A 20 de chaque heure
- + FACILE

du LUNDI au SAMEDI, au départ des communes vers Marmande et au départ de Marmande vers les communes.

La desserte en Transport A la Demande fonctionne entre les communes du secteur de Marmande et les 5 points d'arrêts situés sur Marmande.

TARIFICATION

Evalys
le bus de villes en villages

TARIFS IDENTIQUES AUX RESEAUX URBAINS DE MARMANDE ET DE TONNEINS

Ticket Unité	0,50 €	validité 1 heure
Ticket Journée	1,00 €	usage illimité dans la journée
Carnet 10 tickets Unité	4,00 €	chaque ticket est valable 1 heure
EVASION Mensuel	12,00 €	abonnement mensuel à nombre de trajets illimités pour le mois indiqué
EVASION Annuel	96,00 €	abonnement annuel à nombre de trajets illimités pour l'année indiquée

Points d'arrêts MARMANDE

- Place du Marché
- GARE SNCF
- Le Bédat
- Cramat
- Côtes du Marmandais

Communes desservies secteur MARMANDE

- BEAUPUY
- BIRAC SUR TREC
- CAUMONT SUR GARONNE
- COCUMONT
- COUTHURES SUR GARONNE
- FAUGUEROLLES
- FOURQUES SUR GARONNE
- GAUJAC
- GONTAUD DE NOGARET
- JUSIX
- LE MAS D'AGENAIS
- LONGUEVILLE
- MARCELLUS
- MAUVEZIN SUR GUIPE
- MEILHAN SUR GARONNE
- SAMAZAN
- SENESTIS
- ST MARTIN PETIT
- ST PARDOUX DU BREUIL
- ST SAUVEUR DE MEILHAN
- STE BAZEILLE
- TAILLEBOURG
- VIRAZEIL

LA RÉSERVATION

Pour réserver un transport, il faut téléphoner au plus tard le matin pour l'après-midi et l'après-midi pour le lendemain du déplacement au 0 811 90 03 91 (coût d'une communication locale)

Du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h ; le samedi, de 8h30 à 12h15.

Merci d'indiquer :

- le jour de votre déplacement
- l'heure du déplacement,
- le nom et le numéro de votre station de départ
- la destination choisie
- le nombre de personnes à transporter
- la réservation éventuelle du déplacement retour

Vous pouvez réserver plusieurs déplacements, à des dates différentes, si vous le souhaitez.

Nouveauté : la ligne C en provenance de Marmande est prolongée jusqu'à St Pardoux du Breuil.
L'arrêt se situe en bordure de la D813, au niveau de l'abri bus dans le sens Marmande Tonneins.
Même tarification que le TAD.
Horaires arrivée et départ :

LIGNE C destination CRAMAT - GIFI - BAILLIS
du LUNDI au SAMEDI, toute l'année

121	Le Bedat	07:16	---	09:10	10:10	10:38	11:30	12:28	13:23	13:49	14:44	15:43	16:35	17:42	18:37
122	Ponchet	07:17	---	09:12	10:12	10:40	11:32	12:30	13:25	13:50	14:46	15:45	16:37	17:44	18:39
302	Larroque	07:18	---	09:13	10:13	10:41	11:33	12:31	13:26	13:51	14:47	15:46	16:38	17:45	18:40
301	Giraudoux	07:19	---	---	---	---	---	---	---	13:52	---	---	---	---	---
164	Pinson	07:20	---	---	---	---	---	---	---	13:53	---	---	---	---	---
136	Lagassat	07:21	08:18	---	---	---	---	---	---	13:54	---	---	---	---	---
164	Pinson	07:21	08:18	---	---	---	---	---	---	13:54	---	---	---	---	---
301	Giraudoux	07:22	08:19	---	---	---	---	---	---	13:55	---	---	---	---	---
303	Briand	07:23	08:20	09:14	10:14	10:42	11:34	12:32	13:27	13:56	14:48	15:47	16:39	17:46	18:41
304	V. Hugo	07:24	08:21	09:15	10:15	10:43	11:35	12:33	13:28	13:57	14:49	15:48	16:40	17:47	18:42
305	Charcot	07:25	08:22	09:16	10:16	10:44	11:36	12:34	13:29	13:58	14:50	15:49	16:41	17:48	18:43
306	Beethoven	07:26	08:23	09:17	10:17	10:45	11:37	12:35	13:30	13:59	14:51	15:50	16:42	17:49	18:44
307	Chopin	07:27	08:24	09:18	10:18	10:46	11:38	12:36	13:31	14:00	14:52	15:51	16:43	17:50	18:45
308	Bd de la Liberté	07:28	08:25	09:19	10:19	10:47	11:39	12:37	13:32	14:01	14:53	15:52	16:44	17:51	18:46
111	Le Fougard	07:29	08:26	09:20	10:20	10:48	11:40	12:38	13:33	14:02	14:54	15:53	16:45	17:52	18:47
1	Gare SnCF	07:31	08:28	09:22	10:22	10:50	11:42	12:40	13:35	14:04	14:56	15:55	16:47	17:54	18:49
11	De Gaulle	07:34	08:31	09:25	---	10:53	11:45	12:43	---	14:07	14:59	15:58	16:50	17:57	18:52
9	Hôpital	07:35	08:32	09:26	---	10:54	11:46	12:44	---	14:08	15:00	15:59	16:51	17:58	18:53
8	Maison de Retraite	07:35	08:32	09:26	---	10:54	11:46	12:44	---	14:08	15:00	15:59	16:51	17:58	18:53
7	Cité Judiciaire	07:36	08:33	09:27	---	10:55	11:47	12:45	---	14:09	15:01	16:00	16:52	17:59	18:54
12	Poste	07:36	08:33	09:27	---	10:55	11:47	12:45	---	14:09	15:01	16:00	16:52	17:59	18:54
4	Le Canton	07:37	08:34	09:28	---	10:56	11:48	12:46	---	14:10	15:02	16:01	16:53	18:00	18:55
3	Place du Marché	07:38	08:35	09:29	---	10:57	11:49	12:47	---	14:11	15:03	16:02	16:54	18:01	18:56
309	République	07:38	---	09:29	---	---	11:49	12:47	---	---	15:03	---	16:54	---	18:56
310	Notre Dame	07:38	---	09:29	---	---	11:49	12:47	---	---	15:03	---	16:54	---	18:56
311	C. Boisvert	07:39	---	09:30	---	---	11:50	12:48	---	---	15:04	---	16:55	---	18:57
312	Cimetière Granon	07:40	---	09:31	---	---	11:51	12:49	---	---	15:05	---	16:56	---	18:58
317	Pigoussette	07:42	---	09:33	---	---	11:53	12:51	---	---	15:07	---	16:58	---	19:00
315	Cassin	07:42	---	09:33	---	---	11:53	12:51	---	---	15:07	---	16:58	---	19:00
314	Cramat	07:44	---	09:35	---	---	11:55	12:53	---	---	15:09	---	17:00	---	19:02
313	Gifi	07:45	---	09:36	---	---	11:56	12:54	---	---	15:10	---	17:01	---	19:03
318	St Pardoux du Breuil	07:46	---	09:37	---	---	11:57	12:55	---	---	15:11	---	17:02	---	19:04
211	Filhole	---	08:35	---	---	10:57	---	---	---	14:11	---	16:02	---	18:01	---
210	Mission Locale	---	08:36	---	---	10:58	---	---	---	14:12	---	16:03	---	18:02	---
109	Lestang	---	08:38	---	---	11:00	---	---	---	14:14	---	16:05	---	18:04	---
316	Clinique Baillis	---	08:42	---	---	11:04	---	---	---	14:18	---	16:09	---	18:08	---

Ne circule pas le samedi et les grandes vacances scolaires

ENVIRONNEMENT



L'élimination des déchets

Le mercredi matin pour les ordures ménagères (bac gris) et le jeudi matin (semaines paires) le bac jaune.
Le point recyclage sur la place de la mairie ne concerne que le conteneur pour le verre.
Un guide du tri et un calendrier de collecte vous ont été remis.

Le ramassage de la ferraille

Assuré gratuitement par la mairie, le premier lundi de chaque mois : il suffit d'appeler quelques jours avant, au secrétariat de la mairie.

La collecte des autres déchets

Déchets verts, ferrailles, huiles de vidange, batteries, piles, gros cartons, déchets d'équipement électrique et électronique - ampoules, électroménager, informatique...-dans les déchetteries.
Les bouchons de liège sont récupérés par la mairie.

COMMUNES	TELEPHONE	JOURS D'OUVERTURE	HEURES
MARMANDE	05.53.64.47.68	LUNDI au SAMEDI DIMANCHE et JOURS FERIES	8h - 12h / 15h - 18h 10h - 18h
MAS D'AGENAIS	05.53.94.54.99	LUNDI MERCREDI VENDREDI SAMEDI	10h - 12h30 14h - 19h 14h - 18h30 10h - 12h30 / 13h30 - 19h
SAINTE BAZEILLE	05.53.64.44.69	LUNDI VENDREDI SAMEDI MERCREDI	9h - 12h30 / 14h - 18h30 14h - 18h
TONNEINS	05.53.79.79.36	MARDI JEUDI VENDREDI SAMEDI et DIMANCHE	14h - 18h 9h - 12h / 14h - 18h 9h - 12h 10h - 18h



un autre dépôt d'ordures a été constaté en bordure de Garonne ; le contrevenant retrouvé a dû verser une amende de 100 € à la commune



on vient de trouver encore un autre dépôt d'ordures et un congélateur !!!

Rappel de l'arrêté municipal pris en 2009

Afin de protéger notre environnement et préserver notre qualité de vie,

Article 1° : Il est interdit de brûler des feuilles, détritrus de jardin (herbes, branchages etc...) de mai à octobre.

Article 2° : Il est interdit de brûler des matières ou produits susceptibles de dégager des fumées nauséabondes, polluantes ou toxiques (matières plastiques etc...) à l'année.

Article 3 : Il est interdit de tondre les pelouses en semaine de 12h à 14h et après 20h et le dimanche de 8h à 10h, de 12h à 16h et après 20h.

Article 4 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Info énergie

Un point énergie est gratuitement à votre disposition au siège de VGA, un vendredi matin par mois, de 9h à 12h, pour toute question concernant l'énergie.

Prendre rendez-vous auprès du CAUE 47 (Conseil en architecture, urbanisme et environnement) au 05.53.48.46.70.

Récupération des films plastiques usagés

A partir d'octobre ou de novembre, VGA (Val de Garonne Agglomération) assurera la collecte des films plastiques agricoles usagés à raison de 2 collectes/an ; une benne sera à votre disposition.

Si vous êtes concerné, contacter le référent Jacques CARRER au 05.53.64.18.80

SOCIAL

Téléassistance

ASSOCIATION
Présence Verte Guienne
Lot-et-Garonne & Dordogne



Plus jamais seul !


24h/24
7j/7

Chez vous
en toute sécurité avec
**la téléassistance
des personnes**



présence
verte
travaux à vos côtés

solidarité écoute
proximité suivi

 **Nos atouts**

24h/24
7j/7

- **2 centrales d'écoute** de traitement d'appels
- **Un suivi personnalisé** par nos assistantes :
Ex : après tout traitement d'alarme, nos assistantes contactent téléphoniquement chaque abonné pour faire un bilan
- **Formation aux gestes de premiers secours** pour les réseaux de solidarité
- **Le plan canicule*** : Mise à disposition du service Présence Verte, gratuitement
- **Un fond social*** : spécifique à Présence Verte Guienne et à destination des plus démunis
- **Des partenariats financiers** avec les collectivités, les organismes de retraite, les associations de services d'aide à la personne, pour faciliter l'accès au service

solidarité écoute
proximité suivi

*sous conditions particulières



présence
verte
toujours à vos côtés

Présence Verte Guienne
13 rue de la Redoute - BP 70 039
47002 AGEN Cedex
Email : guienne@presenceverte.fr
(du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h)

 **N°Azur 0 810 47 10 47**
PRIX APPEL LOCAL

www.presenceverte.fr

A.I.P 47 (Aide et intervention à la personne)

**Le Service d'aide à la personne et à la famille
Mandataire ou Prestataire**

A.I.P. 47 répond à vos besoins sur tout le département

Vous êtes :

- Une famille ou un parent isolé,
- Une personne seule ou un couple,
- Agé ou handicapé,
- Malade, accidenté ou simplement surmené,
- Une mère ou une future mère,
- Un parent d'enfant malade ou accidenté.

Vous souhaitez :

- Que l'on vous apporte un confort de vie,
- Que l'on vous soutienne dans l'éducation de vos enfants, dans les soins aux nourrissons, dans l'organisation du quotidien à la maison (aides aux repas, aux courses, au ménage), etc...,
- Que l'on vous aide en cas de grande fatigue,
- Que l'on vous assiste dans vos démarches,
- Que l'on vous apporte un soutien moral.

Vous avez besoin :

- D'une employée de maison pour les tâches domestiques (ménage, repassage, cuisine, travaux divers, etc...),
- D'une Auxiliaire de Vie Sociale pour faire à votre place les actes de la vie quotidienne,
- D'une Technicienne d'Intervention Sociale et Familiale pour vous aider dans l'accomplissement de votre rôle de parent et votre intégration dans la société.

Nous vous offrons :

- Une étude personnalisée de vos besoins,
- Un personnel adapté,
- Un financement des plus avantageux.

Nous vous proposons :

> Le Service PRESTATAIRE pour lequel NOUS SOMMES EMPLOYEUR

Pour la prise en charge de l'intervention, nous établirons avec vous un dossier auprès du partenaire financier le plus approprié (prise en charge CAF, Conseil Général, APA, PCH, CPAM, MSA, Mutuelles, etc...).

> Le Service MANDATAIRE pour lequel VOUS ÊTES EMPLOYEUR

- Aucun souci quant aux démarches administratives, nous établissons les bulletins de salaire.
- Vous recevez une facture mensuelle sur laquelle nous vous communiquons le montant à régler au salarié.
- Un personnel de toute confiance et un remplacement rapide en cas de congés ou de maladie.
- Des responsables toujours à votre écoute.

Vous bénéficiez d'une réduction fiscale légale de la moitié des sommes versées.

Adhérent à la fédération ADESSA

A.I.P 47

3 rue Fougard - 47200 MARMANDE

e-mail : marmande@aip47.asso.fr

du lundi au jeudi de 8h à 18h

le vendredi de 8h à 17h

pour toute demande de renseignements :

☎ 05.53.66.34.52

Fax : 05.53.66.31.16

ASSAD (Association d'aide à domicile)

Pour les communes de Birac, Longueville, St Pardoux du Breuil et Virazeil.

Sur la commune de St Pardoux, 13 familles bénéficient de l'aide à domicile ; celle-ci est répartie en 2 catégories :

- 11 prestataires, (Mutuelle sociale agricole, Allocation personnalisée à l'autonomie (A.P.A.), sortie d'hospitalisation)
- 8 mandataires, (A.P.A, Particuliers employeurs)

Evolution du nombre d'heures à l'ASSAD :

<u>2007</u>	<u>2008</u>	<u>2009</u>	<u>2010</u>
19766	19447	18200	21801

Mme TEULET Colette est la déléguée de l'ASSAD sur la commune.
C'est le Conseil général qui statue et attribue le nombre d'heures en fonction du handicap et des revenus.
La détermination du nombre d'heures à charge dépend des ressources.

Pour tous renseignements contactez :

- Mr COURREGELONGUE au 05.53.20.02.54
- ou encore la Mairie de St Pardoux du Breuil au 05.53.64.10.18

AUTRES INFORMATIONS

LES TRANSPORTS

Le Conseil Général et les transports

www.covoiturage-47.fr

- le covoiturage



- Le réseau Tidéo

Le Conseil Général a ouvert le réseau Tidéo depuis le 1^{er} septembre 2011.

Il s'agit d'un service de bus sur 3 lignes dont Marmande - Villeneuve S/Lot pour 2€ le trajet.

Tarifs Unéo

Tarif unique quel que soit le trajet

Ticket unité Unéo : 2€

Carnet de 10 tickets Unéo 10 : 15€

Abonnement Unéo M : 40€



Le titre de transport Unéo ne donne pas droit à la correspondance sur une autre ligne Tidéo ou sur toute autre ligne de transport public de voyageurs.

Les personnes en situation de précarité et les anciens combattants peuvent bénéficier de la gratuité.

Sur présentation d'un justificatif (carte d'invalidité, certificat médical), un véhicule accessible aux personnes à mobilité réduite peut être réservé sur demande la veille du déplacement au

N° Vert 0800 944 047

(appel gratuit depuis un fixe)

du lundi au samedi de 7h30 à 18h30

www.cg47.fr

